

B0-H0v – Initiale

çable par :

pôle

[Demander un devis](#)

Cette formation est finançable par :



Formation initiale
Habilitation électrique

Personnel concerné - Métier visé

Personnel non électricien dont les missions l'amènent au voisinage d'installations électriques.

Objectifs

Etre capable de respecter les règles de sécurité applicables lors de travaux d'ordre non électrique

Permettre à l'employeur la délivrance de l'habilitation correspondante au personnel ainsi formé.

Prérequis

Aucun

Détails de la formation

Déroulement du stage :

7 heures – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise.

12 stagiaires au maximum.

Formation théorique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours.

Formation pratique :

- Connaissance de l'électricité et des ses dangers :
- Notions de base (tension, courant),
- Classement installations,
- Risques électriques,
- Effets physiopathologiques du courant sur le corps humain,
- Types d'électrisation (contact direct, indirect, court-circuit),
- Moyens et matériels de protection contre les dangers électriques,
- Distances de sécurité, limites voisinage, distances minimales, délimitation des zones, matériels spécifiques,
- Equipements de protection individuelle,
- Interventions et travaux,
- Consignation, verrouillage, signalisation, rôle des intervenants, autorisation de travaux,
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans les installations électriques,
- Généralités sur le recueil UTE C 18-510 et décret du 14/11/88. Applications.
- Le titre d'habilitation et le champ d'application.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Au terme du stage, une évaluation sur son déroulement sera réalisée avec les stagiaires.

Attestation de formation remise en fin de stage, pour une

durée de validité, recommandée selon la NF C18-510, de 3 ans.

Le formateur à l'issue de la formation détermine le niveau d'habilitation possible en vue de la remise d'un titre d'habilitation délivré par l'employeur.

Suite de parcours

Permettra au candidat de progresser vers d'autres habilitations électriques de niveau supérieur